

# BAREME DES HONORAIRES

TVA 20 % inclus

LOCATION	Locaux d'habitation ou mixtes	Locaux professionnels	Parkings / Garages
<i>Honoraires de négociation</i>	<b>13% TTC du loyer annuel hors charges</b> dans la limite des plafonds définis par la loi ALUR du 20 février 2014 partagés par moitié égale entre le Bailleur et le Locataire	<b>13 % TTC</b> à la charge du Preneur	<b>120 € TTC</b> à la charge du Preneur
<i>Honoraires de rédaction d'état des lieux</i>	<b>3 € / m<sup>2</sup> TTC</b> selon le plafond défini par la loi ALUR du 20 février 2014	<b>200 € TTC</b> à la charge du Preneur	<b>80 € TTC</b> à la charge du Preneur
<i>Avenant</i>	<b>150 € TTC</b> à la charge du demandeur	<b>150 € TTC</b> à la charge du demandeur	<b>75 € TTC</b> à la charge du demandeur
<i>Rédaction seule du contrat de location avec constitution du dossier</i>	<b>200 € TTC</b> partagés par moitié égale entre le Bailleur et le Locataire	<b>200 € TTC</b> à la charge du Preneur	<b>50 € TTC</b> à la charge du Preneur

GESTION	Locaux d'habitation ou mixtes	Locaux professionnels	Parkings / Garages
<i>Honoraires</i>	<b>8,40 % TTC</b> des encaissements	<b>8,40 % TTC</b> des encaissements	<b>8.40 € TTC</b> des encaissements

COPROPRIETE	De 1 à 11 lots	A partir de 12 lots
	<b>Forfait à 1500 € TTC / an</b> pour l'immeuble	<b>140 TTC</b> par lot dégressif selon nombre